

REGLEMENT PARTICULIER RALLYCROSS DES DUCS-ESSAY 04, 05 et 06 Octobre 2024

Les articles non repris dans le règlement particulier de cette compétition sont conformes à la réglementation générale Rallycross en vigueur.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASA DES DUCS et ALS Circuit des DUCS organisent les 04, 05 et 06 Octobre 2024 avec le concours de la Région Normandie, le Département de l'Orne et la ville d'Essay, une compétition automobile Nationale de Rallycross, ouverte aux étrangers, intitulée :

Rallycross des DUCS-ESSAY

Le Rallycross des DUCS-ESSAY compte pour :

- Le Championnat de France de Rallycross
- La Coupe de France de Rallycross
- Le Championnat de France Junior FFSA de Rallycross
- La Coupe de France FFSA Féminine de Rallycross
- Le challenge du Comité de Normandie
- Le trophée des pilotes de l'Automobile Club de l'Ouest ACO
- Le trophée des commissaires de l'Automobile Club de l'Ouest ACO



Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de NORMANDIE le(date) sous le numéro(numéro) et par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N°(numéro) en date du(date).

1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels devra être validée par le Directeur de course désigné responsable l'épreuve. Son accord devra être joint à la demande de permis d'organiser formulée par l'organisateur à la FFSA.

Yves GUILLOU – Directeur de Course – le 9/08/2024

Observateur FFSA (Désigné par la FFSA)	BARRE Alain	3120
Collège des Commissaires Sportifs		
Président du Collège des Commissaires Sportifs	LEGALL Jacques	9383
Membre du Collège des Commissaires Sportifs	RIOUX Dominique	14770
Membre du Collège des Commissaires Sportifs, désigné par la FFSA	GUILIER Gilles	2504
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		
Direction de Course		
Directeur de Course Responsable de l'Epreuve	GUILLOU Yves	1995

Directeur de Course Adjoint	MARIE Franck	5847
Directeur de Course Adjoint	LEREDDE Philippe	8465
Directeur de Course Adjoint chargé de la gestion des images, désigné par la FFSA	RIBEIRO DIAS Joël	181208
Pilote référent	ANNE Olivier	29185
Main Courante Vidéo	SIMON Ghyslaine	209778
Adjoint à la direction de Course	HERMELINE Roland	37789
Adjoint à la direction de Course	OVIEVE Alain	196080
Adjoint à la direction de Course	CHEVEREAU Michel	2543
Adjoint à la direction de Course	GUILLOU Yveline	5055
Adjoint à la direction de Course	MENOCHET Patrice	3286
Adjoint à la direction de Course	POIGNANT Steven	144115
Directeur de Course Stagiaire	BROUTAL Pascal	181963
Directeur de Course Stagiaire	FOURNIER Jacques	4913
Adjoint au Directeur de Course chargé de la publicité sur les voitures	HERMELINE Roland	37789
Main Courante Direction de Course	DELORME Martine	183472
Juge de Faits	LETELLIER Rémy	17209
Chargés des relations avec les concurrents	CHARTRAIN Marie-Jo	31373
Chargés des relations avec les concurrents	ISOREZ Michel	213608
Chargés des relations avec les concurrents	DUMAS Jean-Claude	19186
Chargés des relations avec les concurrents		
Responsable pré-grille	HERLIN Patrick	9316
Responsable pré-grille		
Commissaire Technique Responsable Délégué FFSA	RETO Jérôme	204310
Commissaire Technique Adjoint	AUBLE Jean-Louis	4592
Commissaire Technique	LE GALL Denis	211878
Commissaire Technique	BOISSAY Pascal	6464
Commissaire Technique	LALOUETTE Jean Marie	4894
Commissaire Technique	PALLU Bruno	130242
Commissaire Technique	HALIN Bernard	341717
Responsable de la mise en place des moyens de secours et sécurité	JAFFRELOT Christophe	108264
Responsable de la mise en état du terrain	CHARTRAIN François	17134
Médecin Chef	COUDERT Isabelle	
Médecin	WARGNIER Jean-Paul	
Responsable Classement informatique	HEBERT Franck	7838
Responsable du Chronométrage	NAUROY Philippe	163037
Chronométreur	VEZIE François	205770
Chronométreur	FAUQUES Gilbert	189444
Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels	LEDORMEUR Martine	219736
Responsable Drone		
Promoteur AFOR	BENEZET Jean-Jacques	5085
Responsable Championnat Junior et Coupe Féminines	MOREAU Matthieu	165553
Responsable Presse	ANNE Mathieu	223393
Secrétaire de l'épreuve	DELORME Martine	183472
Responsable Affichage	GESBERT Michel	

Responsable des vérifications administratives des engagements annuels et occasionnels

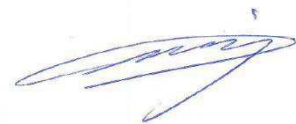
Martine LEDORMEUR - licence n° 219736
 16 route de Saint Germain 56410 ERDEVEN
 Tél : 06 85 10 19 01
 Adresse mail : Martine.ledormeur@free.fr

Secrétaire de l'épreuve.

- DELORME Martine – licence 183472
- N° de tel et adresse mail : 06 16 38 42 16 - asadesducs.secretariat@gmail.com

Responsable technique du réseau et des installations vidéo

Sté EBOO Siret 507 757 002 00011 86140 Scorbé-Clairvaux. Dirigeant Didier RODRIGUES.

**Chargé des Commissaires**

LEGRIX Olivier Licence n°212782

L'organisateur administratif est : ASA DES DUCS – représentée par Christophe JAFFRELOT

L'organisateur technique est : ALS Circuit des Ducs, Mr MAC PHERSON, représenté par Mr GILLARD Daniel

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	A réception du N° de permis d'organiser
Clôture des engagements	<i>Mercredi 25 Septembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Samedi 28 Septembre 2024</i>
Date de de la compétition et lieu	<i>04, 05, et 06 Octobre 2024 au Circuit des Ducs – ESSAY (61500)</i>
Réunion coordination : Organisateur, Directeur de Course, Président de Collège, Promoteur	Vendredi 4 octobre 2024 à 15 h00 Au Bus de l'AFOR
Vérifications Administratives	Vendredi de 16h45 à 18h45 <i>Salle de réception</i>
Vérifications Techniques : Barnum à la sortie de piste <i>A l'exception de la 1^{ère} compétition de la saison</i>	Vendredi de 17 h00 à 19 h00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi à 17h45
Briefing obligatoire Accès exclusivement réservé aux seuls pilotes, tuteurs, officiels et concurrents engagés à la compétition	Vendredi 19h15 Salle de réception
Tirage au sort des ordres de départs de la première manche	Vendredi à 19h45 Salle de réception
Essais, organisés par le Directeur de course	Samedi de 8h30 à 12h00
1 ^{ère} et 2 ^{ème} manches qualificatives	Samedi à partir de 13h00
3 ^{ème} et 4 ^{ème} manches qualificatives	Dimanche à partir de 8h00
½ finales et finales	Dimanche à partir de 14h00
Affichage des résultats provisoires	Au maximum 15 minutes après chaque finale
Remise des prix après la dernière Finale	Podium de l'AFOR
Fin-l'épreuve	Maximum à 20h00

L'ordre de passage obligatoire des catégories pour toutes les compétitions sera :

- Division 4
- Division 3
- Féminines
- Juniors
- Super 1600
- Supercar

1.3P. VERIFICATIONS

Chaque pilote devra consulter le site internet de l'organisateur ou de l'opérateur <https://asa-des-ducs.com/> ou de l'opérateur www.rallycrossfrance.com, afin de vérifier qu'il figure bien sur la liste des engagés. De même que son heure de convocation aux vérifications administratives lui sera indiqué.

Dans le cas contraire et au plus tard le Jeudi 03 Octobre 2024, il devra prendre contact avec le responsable des engagements-au numéro suivant : 06 85 10 19 01

Au cas où un concurrent/conducteur serait dans l'incapacité de se présenter le vendredi aux vérifications, il devra justifier son retard et en informer au plus tôt le Directeur de Course. Des vérifications pourront avoir lieu, à titre exceptionnel, le samedi matin après accord exprès du Directeur de Course : Yves GUILLOU - yvesguillou@wanadoo.fr – 06 80 25 42 75

Tout retard aux vérifications sera pénalisé par les amendes prévues à l'article 8 : "PENALITES" de la réglementation générale Rallycross.

1.3.1P. Pilotes engagés à l'année

Il appartient à chaque pilote engagé à l'année de se présenter sur chaque compétition aux vérifications administratives muni d'une pièce d'identité pour valider sa présence. Ils se verront remettre une fiche de liaison à déposer dans le ¼ heure aux vérifications techniques.

1.3.2P. Pilotes à participation occasionnelle

Les pilotes à participation occasionnelle devront satisfaire, le vendredi 04 octobre, aux vérifications administratives de 16 h45 à 18 h45 (salle de réception) et techniques de 17 h à 19 h (barnum sortie de piste).

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

3.1.1P. Pilotes engagés à l'année

Pour la procédure d'engagement à l'année, se reporter à l'article 3.1.1 PILOTES ENGAGES A L'ANNEE de la réglementation des Championnats et Coupes de France de Rallycross.

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr au plus tard le mercredi 25 Septembre 2024

3.1.2P. Pour les pilotes occasionnels

Les pilotes qui souhaitent s'engager occasionnellement à une compétition pourront le faire en téléchargeant le bulletin d'engagement sur le site de l'opérateur.

Ils devront, après l'avoir convenablement rempli et y avoir joint le chèque correspondant aux droits d'engagements rédigé à l'ordre de : ASA DES DUCS puis l'adresser à la personne désignée par l'opérateur, Martine LEDORMEUR, 16 route de Saint Germain 56410 ERDEVEN, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr.

La date limite d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixée au mercredi 25 septembre 2024 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le montant des droits d'engagement pour les pilotes à participation occasionnelle est fixé à :

- 550 € pour les pilotes des Championnats de France
- 460 € pour les pilotes du Championnat de France Junior et des Coupes de France

En cas de non-participation, il appartient au pilote d'annuler par écrit son engagement auprès de Martine LEDORMEUR, Tél : 06 85 10 19 01, adresse mail martine.ledormeur@free.fr au plus tard le samedi 28 septembre 2024.

Le nombre maximum de partants admis aux essais est fixé à 140, non compris les éventuelles courses de support ou promotionnelles (16 engagés maximum) et sur la base de :

- 70 partants pour les divisions des Championnats de France
- 70 partants pour les divisions des Coupes de France

Pour figurer sur la liste des engagés, toute demande d'engagement devra être remplie complètement, sans omission ou fausse déclaration et ne sera prise en compte que si elle est accompagnée des droits d'engagement et du plan détaillé de la structure (vue de dessus) avec les dimensions précises et le sens de sortie du ou des véhicules.

Les droits d'engagement seront doublés pour les pilotes qui n'accepteront pas la publicité de l'organisateur.

3.2P. EQUIPAGES

Une voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis en Championnat de France Junior FFSA, Coupe de France féminine FFSA, Division 3 et Division 4, mais ils ne marqueront pas de point pour ces Championnat et Coupes.

3.3 Un pilote pourra s'engager en Championnat et en Coupe de France. Ainsi que dans chacune des catégories, sans pouvoir cumuler les points pour le Championnat, la Coupe de France.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures suivantes correspondant au règlement technique du Rallycross, réparties par catégorie Supercar, Super 1600, D3, D4, Junior et Féminine. Chaque catégorie courant séparément.

4.4P. NUMEROS DE COURSE

Les numéros seront mis à disposition par l'opérateur. Ils ne sont pas compris dans le prix de l'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Publicité non conforme : refus de départ.

Le nom des publicités obligatoire et facultative sera publié par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La compétition se déroulera sur le circuit des Ducs-ESSAY La Barre 61150 Essay. Il est long de 937 m et la largeur est comprise entre 12 m et 16 m. Longueur du tour alternatif 67 m.

N° de classement FFSA du circuit 61.13.22.0522 RC Nat 0935 en date du 23/01/23 et 61.13.22.0522.RC Nat 0975 (tour alternatif)

N° d'homologation de la Préfecture de l'Orne : n° 24

L'accès au circuit se fait à partir de la D31 entre Alençon et l'Aigle. Arrivé à ESSAY suivre le fléchage.

6.4P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé sur la vitrine de la buvette (près du bâtiment administratif).

Voir plan parc concurrents.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Le classement officiel provisoire sera affiché au maximum 15 minutes après la fin de chaque finale. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage, Sauf dans le cas d'une réclamation ou d'une décision du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX

Les prix suivants seront distribués (voir Article 10 du règlement Championnats et Coupes de France de Rallycross

10.3P. COUPES

La cérémonie de podium avec remise de coupes aura lieu 15 minutes après la dernière Finale pour les trois premiers pilotes de chaque catégorie. Le port de la combinaison est obligatoire.

10.4P. REMISE DES PRIX

Mise à disposition des prix sur présentation d'une pièce d'identité : 15 minutes après la fin du délai de réclamation au secrétariat du circuit *bâtiment administratif*, pendant 30 minutes. Passé ce délai les prix non réclamés seront envoyés sous 8 jours par courrier ordinaire.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 4 VIR

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui

ARTICLE 12. REGLES DE GESTION DU PARC CONCURRENTS

Les horaires d'ouvertures du parc concurrents :

- Jeudi 3 octobre de 16h00 à 21h 00
- Vendredi 4 octobre de 8h00 à 22h00
- Samedi 5 octobre de 7h00 à 22h00
- Dimanche 6 octobre de 7h00 à 21h00

Chaque voiture de course de pilote aura droit à un camion de course (semi-remorque ou porteur ou bus ou fourgon atelier) et à un autre véhicule (camping-car) autorisés à stationner dans le paddock et conformément aux plans de structure approuvés en début de saison. Aucun véhicule (léger) privé ne sera accepté dans le paddock. Pour l'image et le respect du public, les structures devront être alignées sous contrôle du responsable du paddock.

Important : chaque concurrent est responsable de sa structure et de ses accompagnants. Il devra suivre les consignes des responsables des parc concernant le nombre et l'emplacement des camping-cars et voitures particulières dans les paddocks et parkings.

Restriction de circulation des quads et motos : Les quads sont autorisés uniquement pour les déplacements techniques (exemple : pneumatiques) et le port du casque est obligatoire.

Pas de nettoyage de voiture sur les paddocks en dehors des endroits réservés à cet effet.

Chaque structure devra avoir un coffret avec un disjoncteur de 16 ampères (par voiture présente sous cette structure) et les câbles reliant ce disjoncteur au réseau de l'organisateur devront être déroulés (pour éviter les surchauffes) et avoir une dimension de 2,5 carré (3G2.5) avec une prise IP 44

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Organisateur technique :

Circuit des Ducs – Mr MACPHERSON Howard et par délégation GILLARD Daniel

06.41.50.00.08 - daniel@circuit-ducs.com

Organisateur administratif :

ASA des DUCS représentée par JAFFRELOT Christophe – Président

07.86.95.89.78 - christophejaffrelot@gmail.com

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit : n° 1013-24-0433 – homologation n° 24

Dossier de sécurité : Circuit des Ducs

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement)

Cette annexe est également destinée à donner des indications particulières sur le déroulement de la compétition ou son organisation, sans que la réglementation générale ne puisse être modifiée.

Les adresses pour l'hébergement des pilotes et des accompagnants.

Coordonnées GPS du circuit

48°32'46" Nord 0°15'29" Est

La mise à disposition des entrées pilotes : A l'entrée du circuit accueil officiels et pilotes. Le pilote bénéficie six bracelets (laissez-passer) : 1 pilote, 2 mécaniciens, 3 accompagnants.

Le pilote peut bénéficier pour ses partenaires de 10 entrées supplémentaires à tarif réduit à 16 €. Le lien d'accès à Weezevent, pour récupérer les 10 entrées à tarif réduit via un code personnalisé est transmis avec la confirmation d'engagement.

Les actions engagées pour la protection de la nature : Présence obligatoire d'une bâche sous la voiture. Chaque concurrent devra évacuer ses propres déchets qu'il produira (déchets alimentaires, pneus, fut, ...).

Si des déchets étaient laissés sur place, une facture de 300€ sera envoyée au concurrent avec copie à la FFSA.

Hôtels :

IBIS - Place Poulet Malassis - 61000 - ALENCON

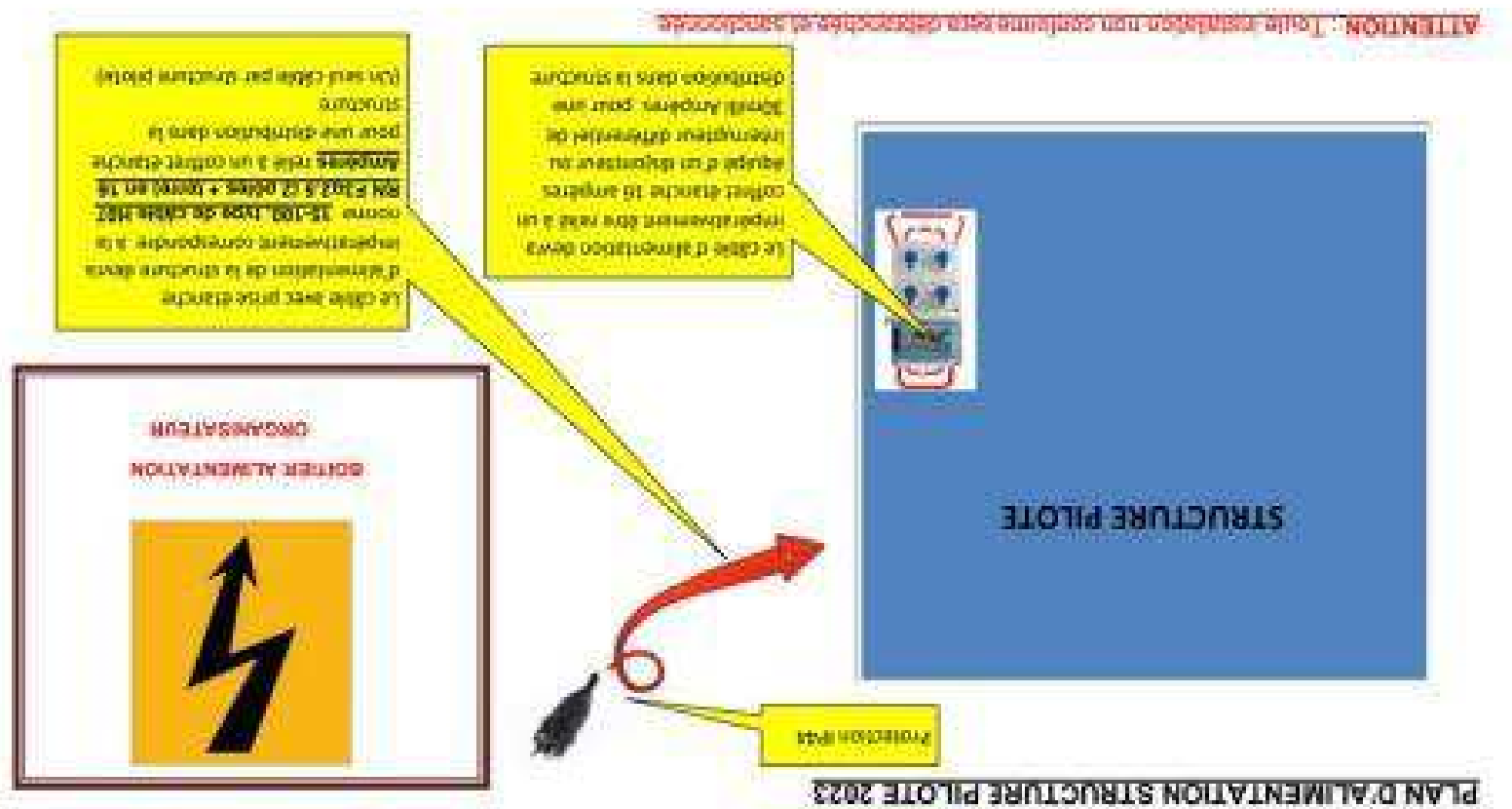
INN – 438 route de Gatel « Grouas » - 61250 – VALFRAMBERT

AUBERGE NORMANDE – Le Pnt de Londeau – 61250 – VALFRAMBERT

L'ILE de Sées – 61500 – MACE

Nombreux gîtes et chambres d'hôtes

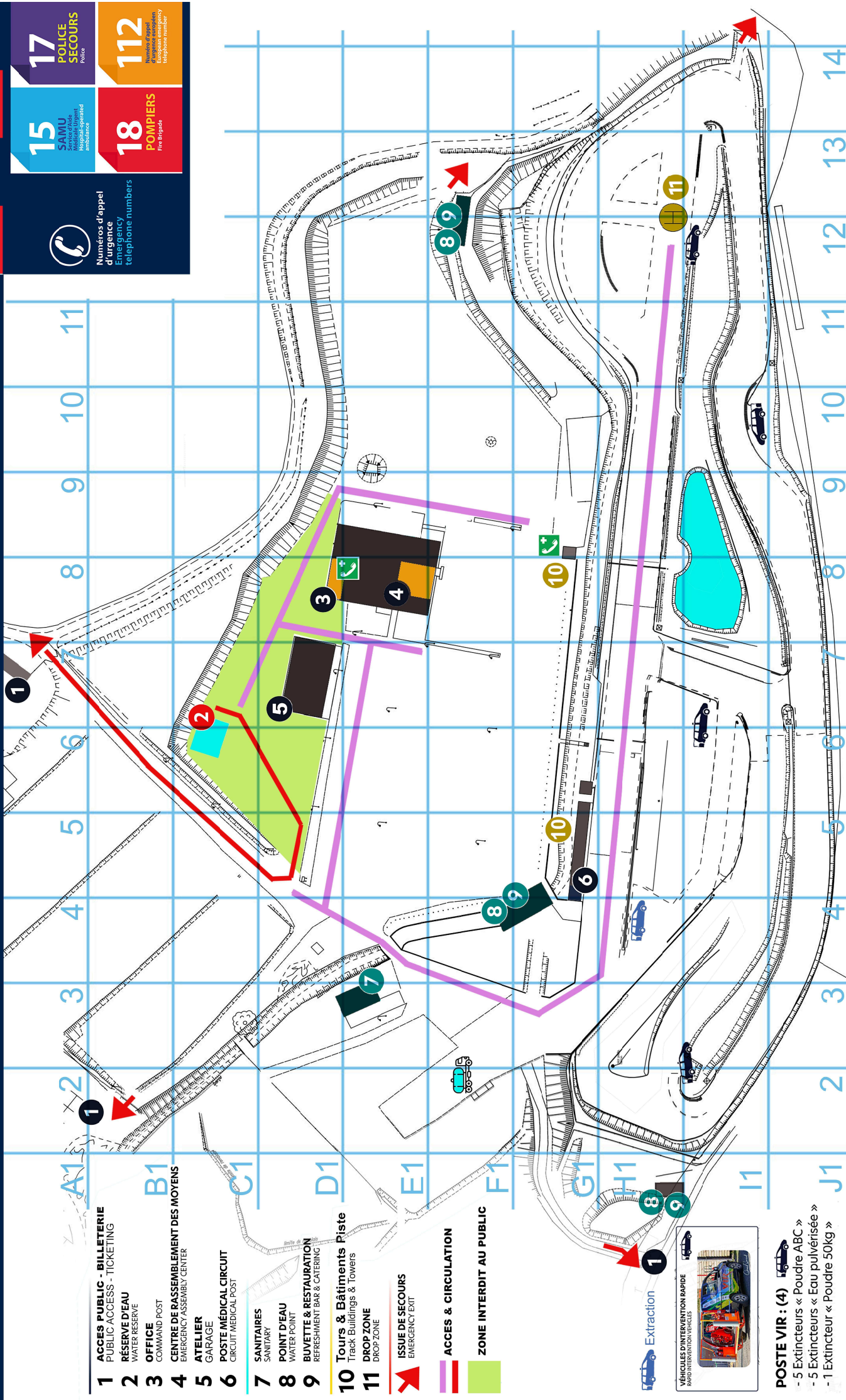
ALIMENTATION ELECTRIQUE DES STRUCTURES :



PLAN D'INTERVENTION

SAFETY PLAN

CIRCUIT DES DUCS



Numéros d'appel d'urgence
Emergency telephone numbers

15	SAMU Service of State Hospital-Operated Ambulance
17	POLICE SECOURS Police
18	POMPIERS Fire Brigade
112	Number of appeal European emergency telephone number

1 ACCES PUBLIC - BILLETTERIE
PUBLIC ACCESS - TICKETING

2 RÉSERVE D'EAU
WATER RESERVE

3 OFFICE
COMMAND POST

4 CENTRE DE RASSEMBLEMENT DES MOYENS
EMERGENCY ASSEMBLY CENTER

5 ATELIER
GARAGE

6 POSTE MÉDICAL CIRCUIT
CIRCUIT MEDICAL POST

7 SANITAIRES
SANITARY

8 POINT D'EAU
WATER POINT

9 BUVETTE & RESTAURATION
REFRESHMENT BAR & CATERING

10 Tours & Bâtiments Piste
Track Buildings & Towers

11 DROP ZONE
DROP ZONE

ISSUE DE SECOURS
EMERGENCY EXIT

ACCES & CIRCULATION

ZONE INTERDIT AU PUBLIC



POSTE VIR : (4)

- 5 Extincteurs « Poudre ABC »

- 5 Extincteurs « Eau pulvérisée »

- 1 Extincteur « Poudre 50kg »